

Extrait de l'état des lieux sur LES TECHNOLOGIES ALTERNATIVES A L'ADSL

La technologie Wi Max (sources docs diverses + entretien avec services de la Région en date du 10 novembre 2006) :

Suite à son appel d'offres, l'ARCEP (autorité de régulation et d'attribution des fréquences), n'a pas retenu la candidature de la Région Languedoc Roussillon ; on notera que par avance les services étaient assez pessimistes sur leurs chances de l'obtenir considérant la nature du cahier des charges plus approprié à une réponse « opérateur » que « collectivité locale ».

Début juillet, 2 licences ont été attribuées à 2 opérateurs s'engageant sur la base d'un cahier des charges régional. L'enjeu du déploiement de cette technologie réside dans le fait *que tout le territoire régional puisse être couvert par un accès A.D.S.L. à 2 Méga.*

Devraient être prioritairement ciblés les secteurs non couverts (zones rurales), tandis que sur les autres secteurs (dominante urbaine) il s'agira de favoriser la concurrence.

Le 1^{er} détenteur de la licence sur la Région LR est Bolloré, qui ne semble pas avoir de stratégie de déploiement en zone rurale (se positionne plutôt plus dans une logique financière).

Le second détenteur régional, qui devrait devenir l'interlocuteur principal pour notre territoire est **HDRR**, consortium mené à plus de 90% par **TDF** (Télédiffusion de France), présent par ailleurs sur une dizaine de régions françaises ; c'est le signe très net d'une véritable stratégie d'entreprise qui entend prendre une part du marché haut débit en valorisant l'implantation préexistante des pylônes TDF (cf. interview du Directeur de TDF sud ouest dans l'article de l'Indépendant du 20 juillet 2006).

HDRR s'est engagé à :

- installer 47 sites Wimax essentiellement dans les zones blanches ;
- déployer cet équipement dans un délai de 18 mois, dans l'objectif de rendre les sites opérationnels pour juillet 2008.

HDRR est en rapport avec la Région qu'elle tient informée (sous réserve de clauses contractuelles de confidentialité) de l'avancement de son programme et notamment de l'état d'avancement d'études de simulation de propagation (Rappel : le Wi max est une technologie qui s'appuie sur la diffusion des ondes hertziennes).

Le résultat final - position des points hauts et couverture du territoire - devrait être connu à la mi-décembre.

Il est important de noter également que HDRR :

- a fait un choix de normes (802.16E pour les techniciens !) et d'équipement (Motorola) qui lui permettent de se positionner sur une offre « mobilité » ; (mais pas d'offre triplay pour le moment : seulement voix et données : donc pas de TV par le net !).
- ne gèrera pas directement le réseau mais le louera à des fournisseurs d'accès : il semblerait que leur choix porte plutôt sur des FAI déjà positionnés sur le WiFi (ce qui dans une perspective d'interconnexion des technologies est une bonne nouvelle !).

La plus grosse difficulté qui apparaît aujourd'hui dans ces perspectives de déploiement technologique est celle relative au coût d'équipement des particuliers qui devront s'équiper d'un boîtier de réception WiMax : estimé aux environs de 500 euros il y a 6 mois, cet équipement serait aujourd'hui accessible à un coût inférieur à 300 euros, et cette baisse sous l'effet de l'augmentation de la demande devrait se poursuivre. Il est à comparer au coût d'un récepteur WiFi : la CC de Mouthoumet par une commande groupée tente aujourd'hui de le négocier aux environs de 100 euros (hors coût d'installation).

Lorsque seront définitivement connus les déploiements d'équipements haut débit mis en oeuvre par les opérateurs privés (TDF pour Wimax et FT pour l'ADSL), la Région définira son programme par lequel elle proposera d'intervenir en cofinancement des collectivités locales (EPCI, communes, SM...) afin de compléter par les technologies les plus appropriées (WiFi, CPL, voire aussi nouvel équipement de quelques centraux téléphoniques disposant d'équipements de concentration...), la couverture haut débit qui vise à une quasi exhaustivité du territoire régional.

Les services de la Région préconisent, sur la base d'un cahier des charges type, de proposer un **appel d'offres de service** portant sur les besoins larges en services publics, les particuliers étant ensuite démarchés par les opérateurs. Les maîtres d'ouvrage seront amenés à co-financer ces équipements notamment sous forme de "frais d'accès aux services" (participation aux frais d'équipement en année 1 + abonnement).

En parallèle de la nécessité d'une étude technique permettant de définir les technologies les plus appropriées et leurs modalités de mise en oeuvre (intégrant les questions de gestion des services, maintenance des équipements, développement des usages), les services de la Région insistent sur la nécessité de bien cerner les besoins et demandes potentielles (secteur public, écoles, entreprises, particuliers, etc...).

Etat d'avancement de l'expérimentation menée sur la CC du massif de Mouthoumet :

Au second semestre 2006, la CC du massif de Mouthoumet a finalement fait le choix de déployer dès maintenant la technologie WiFi, jusque là mise en place sur 10 points d'accès publics (POM'S, ADHCo, siège CC, école), auprès de la population de 2 communes :

- Vignevieille : demande enregistrée pour 15 raccordements.
- Félines Termenès : 25 "

Soit un total de 40 foyers à équiper (ces installations sont en cours).

On notera aussi qu'au fil d'une expérimentation menée tambour battant (pour mémoire démarrage des opérations terrain fin 2005), elle dispose également d'informations multiples et commence à acquérir une bonne expérience et connaissance sur :

- La nature des usages de l'outil par les premiers abonnés (possibilité d'analyser les premières statistiques)
- Les coûts d'équipement, y compris en C.P.L., les coûts réels de fonctionnement ;
- Les difficultés pratiques rencontrées sur le terrain ;
- Les interlocuteurs techniques ainsi que les partenaires institutionnels et financiers...

Enfin la CC démarre, toujours en partenariat avec le CIDAP, **une étude technique globale pour le déploiement du haut débit sur l'ensemble de son territoire** (coût 20 000 euros / prestataire EMSYS ingénierie).

A noter : Jacques Blenner et David Aliaga ont procédé à la mi-octobre à une première enquête de terrain sur les secteurs de Palairac, Maisons, Montgaillard, dont les résultats semblent encourageants quant aux possibilités de déploiement de la technologie WiFi.

Brèves : calendrier de déploiement de l'ADSL par France Telecom :

Dès la mi-2006, FT annonçait qu'il ne pourrait complètement tenir l'engagement du programme (Haut Débit pour tous) par lequel l'équipement devait être achevé **fin 2006**.

Ce décalage confirmé amène aujourd'hui FT à retenir le calendrier suivant pour les derniers centraux prévus d'être équipés sur le territoire :

- St Laurent, Coustouges et Talairan : fin novembre 2006 ;
- Cascastel, Durban, St Jean de Barrou : mi février 2007 ;
- Padern : fin février 2007 ;
- **Mouthoumet devrait être le dernier en avril 2007.**

[depuis la dernière réunion, Pouzols Minervois et Boutenac sont désormais opérationnels]

Propositions en vue d'orientations de la Commission dans la perspective de la préparation de l'avenant 2007 du Contrat de Pays :

1/ Dans le courant de l'année 2007, on devrait être en mesure d'apprécier assez finement :
- la couverture réelle du territoire par l'ADSL (y compris taux d'éligibilité : cf. zones grises) ;

- les possibilités de couverture par la technologie Wi Max.

- on notera aussi que le schéma de services devrait apporter un éclairage supplémentaire sur les besoins de développement de cet outil (santé, administration, éducation, etc...).

Dans ce contexte, il nous paraît opportun et réalisable de mener dès 2007 une véritable étude technique permettant de déterminer précisément les modalités de couverture du territoire pour l'accès en haut débit, en utilisant de façon combinée toutes les technologies existantes, et en tenant compte de l'ensemble des besoins recensés, mais aussi des coûts d'accès et de gestion.

2/ Les zones blanches et grises diagnostiquées à ce jour se localisent prioritairement sur le territoire des Hautes Corbières, à quelques exceptions près (Fajac, Camplong) dans le prolongement du territoire du massif de Mouthoumet. Par ailleurs, l'expérimentation menée par la CC du Massif de Mouthoumet se présente comme une action pilote déterminante (y compris pour le WiMax à venir d'après l'étude en cours) sur laquelle le Pays pourrait s'appuyer, bénéficiant aussi de l'expérience et d'un savoir-faire acquis.

C'est pourquoi nous proposons également d'étudier avec cette CC des modalités de partenariat (notamment moyens humains pour l'accompagnement technique) qu'il reste à définir.